

## L'incinérateur a tort

**D**EPUIS près de huit ans, le syndicat mixte Flandre-Morinie et ses 159 communes du Nord-Pas-de-Calais planchent sur le projet Flamoval. Un nom qui, pour le coup, ne prête pas à confusion : Flamoval n'est rien d'autre qu'un incinérateur de déchets. Sur le papier, il se présente pourtant sous le nom poétique de « *centre de valorisation énergétique* », sous prétexte qu'il produira de l'électricité. Il faut dire que, en ces temps d'écrémage grenello-compatible, Flamoval sent le roussi, l'un des objectifs affichés du Grenelle étant de mettre la pédale douce sur les incinérateurs (la France en compte déjà 134, record européen). Et, comme c'est curieux, les futurs riverains, soutenus par quelques élus et plus de

150 associations, n'en veulent pas.

Alors, pour en « *avoir le cœur net* », Michel Lefait, député socialiste du coin et ardent défenseur du projet, a écrit à Borloo : moratoire ou pas moratoire sur l'incinération des déchets ? Le projet Flamoval mourra-t-il au fond d'un carton ? La réponse du ministre arrive le 10 octobre. Cette « *initiative s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique menée par le gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement* », dit la lettre, texto. « *Le gouvernement encourage activement la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés.* » Michel Lefait s'empresse de photocopier la missive officielle en dizaines d'exemplaires. « *Jean-Louis Borloo soutient l'inciné-*

*rateur Flamoval* », titre « *La Voix du Nord* » deux jours plus tard. Le cabinet de Borloo se hâte de démentir : non, non, le ministre n'a pas « *pris une position sur le projet* ». Gloups ! Michel Lefait bredouille que le ministre n'a « *pas vraiment démenti* ». Le préfet, lui, a de nouveau reporté sa décision à début 2009. Enterrement de première classe en vue ?

Simple cafouillage, ou tout simplement mauvaise maîtrise de cette novlangue en vogue dans l'écologie et qui consiste à ne surtout plus appeler un chat un chat, et un incinérateur un incinérateur ? Pourtant, ça se mérite, le titre de « *valorisation énergétique* ». Il faut, à l'issue de savants calculs, transformer 60 à 65 % de ses déchets en énergie électrique, thermique ou les deux. Ce qui ne

serait pas le cas de Flamoval.

Rappelons que les incinérateurs, même mis aux normes, expulsent dioxines, furannes, PCB et autres polluants dangereux dans l'air. Et que les dioxines font partie des « douze salopards », ces substances toxiques quasi indestructibles qu'interdit la convention internationale de Stockholm sur les produits organiques persistants (POP). D'ailleurs, le vendeur de légumes Bonduelle, dont le siège est implanté dans la région, a annoncé qu'il établirait un périmètre de sécurité de 2 kilomètres autour de l'incinérateur – certains parlent même de 7 kilomètres. Un problème d'image de marque, dit Bonduelle. Flamoval, bon pour les humains, pas pour les petits pois ?

**Professeur Canardeau**